

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Compte-tenu de l'épidémie du Coronavirus, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Fêtes avec une limitation des personnes présentes.

Étaient Présents : M. Jean-Pierre FONDRILLE, Mme Sonia LACAS, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Marie CAVÉ, M. Olivier BRANLE, Mme Sylvie TURLURE, Mme Annie TRUVELOT, M. Michel CHENOUEARD

**Absents excusés : M. Yvan LEROY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre FONDRILLE
Mme Chloé NAVARRO a donné pouvoir à Mme Carole LECONTE
Mme Hélène DESCARREGA a donné pouvoir à M. Olivier BRANLE
M. David PERNIN
M. Jean-Philippe ROCHE a donné pouvoir à M. Michel CHENOUEARD**

Monsieur Jean-Paul LEJEUNE a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il précise que conformément aux articles L284 à L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

La liste suivante a été proposée :

Titulaires :

Jean-Pierre FONDRILLE
Hélène DESCARREGA
Yvan LEROY

Suppléants :

Sonia LACAS
Jean-Paul LEJEUNE
Carole LECONTE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 bulletins blancs valide à la majorité cette liste.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler la Commission de révision de la liste électorale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les 5 membres suivants :

- Monsieur Olivier BRANLE
- Madame Hélène DESCARREGA
- Monsieur Jean-Marie CAVÉ
- Monsieur Jean-Philippe ROCHE
- Monsieur Michel CHENOUEARD

DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE NATIONALE

Monsieur le Maire informe qu'il est essentiel de désigner un correspondant de défense nationale chargé de répondre aux questions des citoyens sur les actions de l'armée et leurs engagements.

Il propose que cette fonction soit attribuée à Monsieur Jean-Paul LEJEUNE.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.

TARIF REPAS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Monsieur le Maire expose que pour la rentrée scolaire 2020/2021, en application des clauses du marché, la Société SAGERE, fournisseur des repas de la cantine prévoit une augmentation de ses tarifs de 2.8 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif actuel du repas, soit 3.30 €.

RÉFECTION DE L'ASSAINISSEMENT DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire explique qu'à plusieurs reprises, l'évacuation des eaux usées de l'école s'est trouvée obstruée compte-tenu de la présence de tartre et de l'ancienneté des canalisations.

Il présente deux devis pour le remplacement des canalisations défectueuses :

- Société BENOIT TP
- Société EUROVIA

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de valider le devis de la société BENOIT TP d'un montant de 3 886.40 € H.T et autorise Monsieur le Maire à engager les travaux.

La séance est levée à 19h45.